

La politique de l'eau et de la nature dans le Puy-de-Dôme



Aménagement du seuil de l'A89 sur l'Allier – photo DDT63 – sept 2017

Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

2 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire

Le bassin de la Sioule

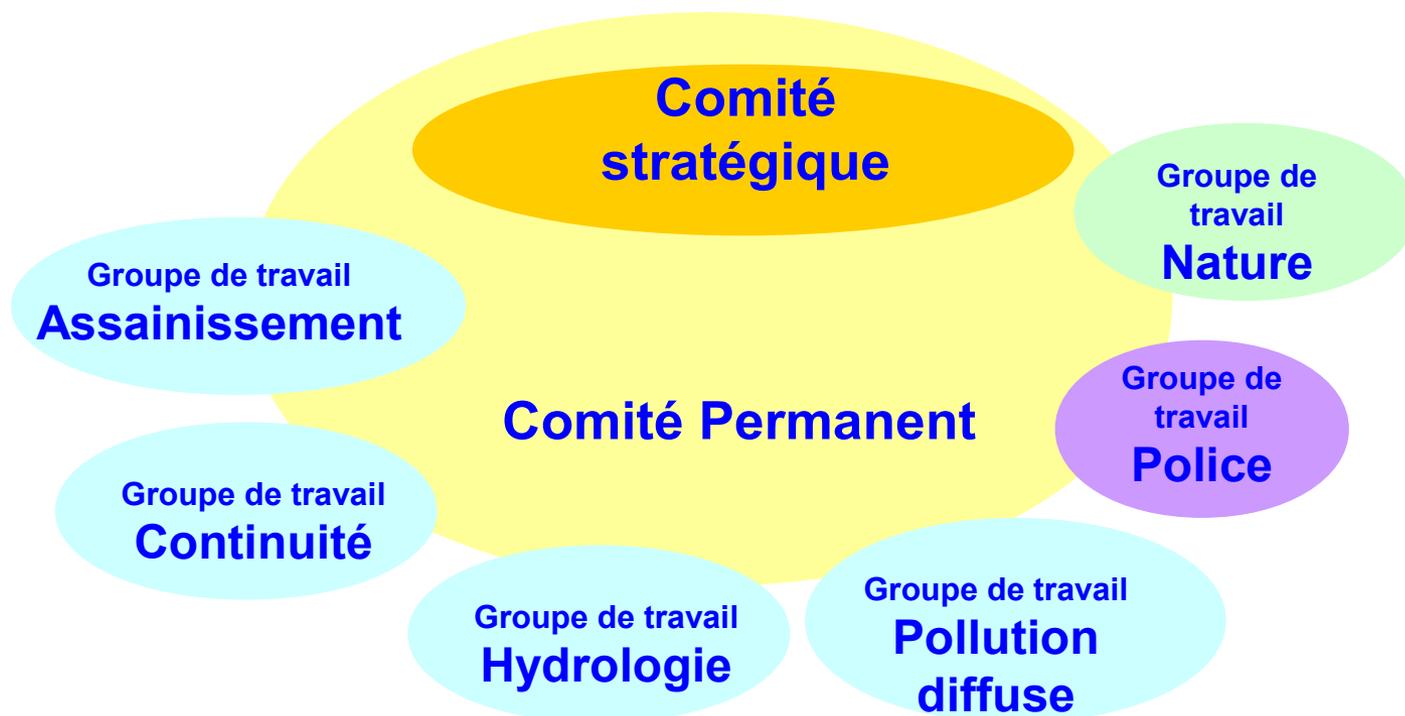
3 - Accompagner financièrement les actions locales

4 – Instruire des projets dans le respect de l'environnement

5 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales

6- Communiquer

Fonctionnement de la MISEN en 2017

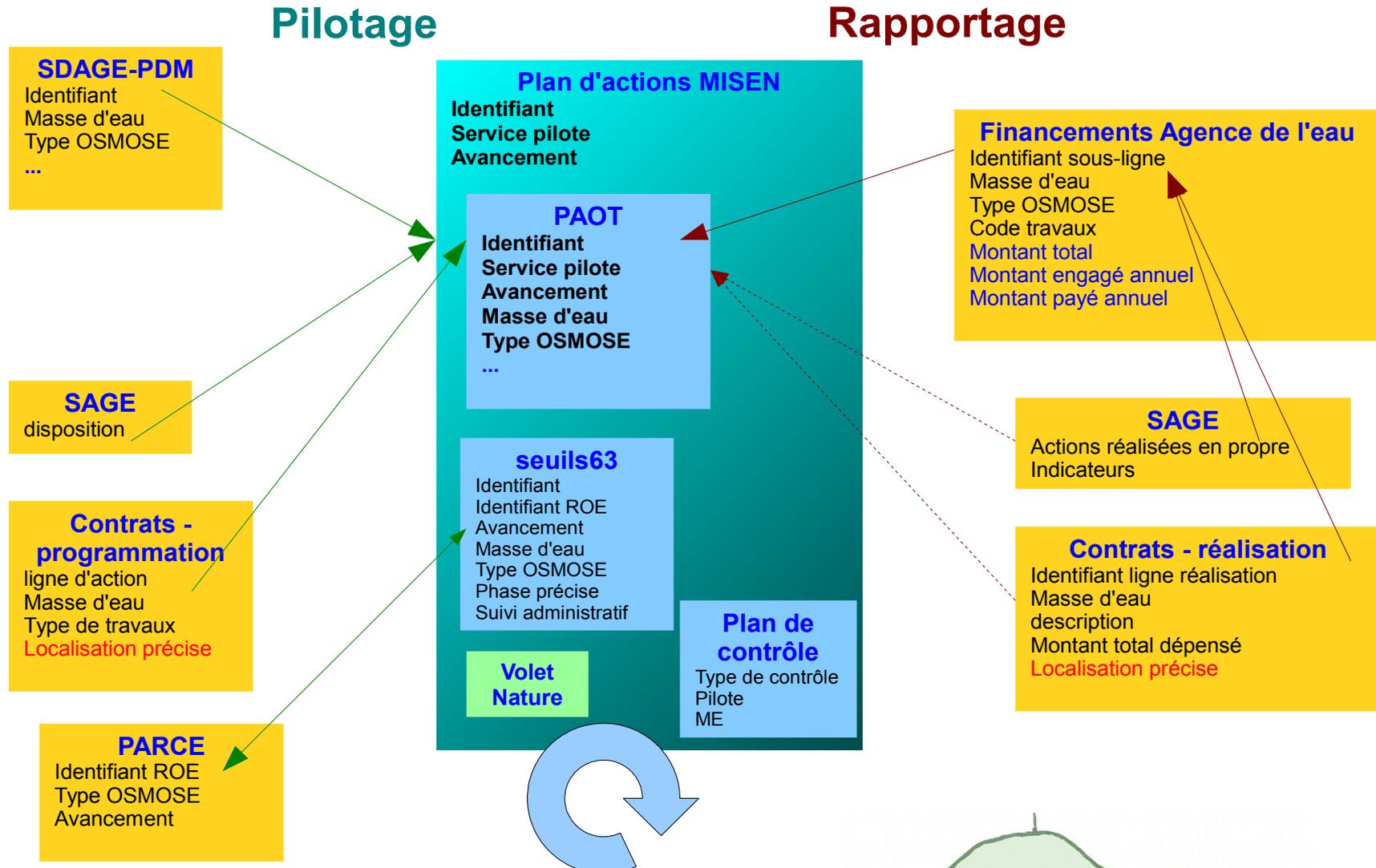


1 réunion du comité stratégique
2 réunions du comité permanent
Plus de 7 réunions de groupes de travail

Le programme d'actions MISEN en 10 axes

- E1 : Structurer et développer une gouvernance eau
- E2 : Gérer la ressource en eau
- E3 : Améliorer et préserver la qualité des eaux
- E4 : Contribuer à la connaissance et à la prévention des risques liés à l'eau
- E5 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques pour un bon état écologique
- **N1 : Protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau NATURA 2000**
- **N2 : Protéger la faune et la flore sauvages**
- **N3 : Prendre en compte en amont les impacts sur l'environnement**
- **T1 : Informer, communiquer et gérer les données sur l'eau et la nature**
- **T2 : Organiser les actions de la police de l'eau et de la nature**

Un programme d'action MISEN qui fait la synthèse et le suivi des différents programmes sur le département



Bilan 2017 du PAOT/OSMOSE

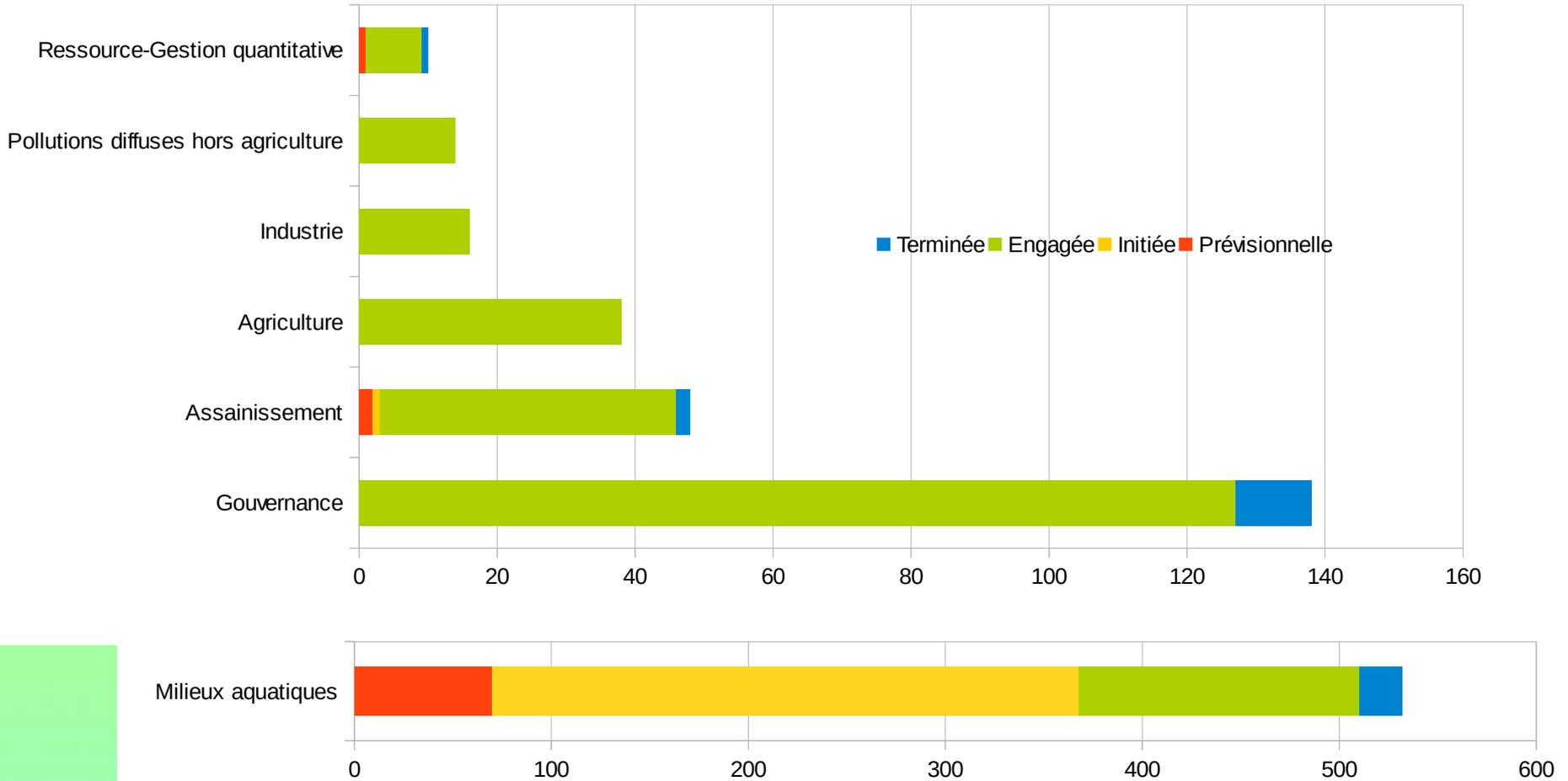


Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire : la Sioule

2.1 – Milieu aquatique : continuité, zone humide

2.2 – Pollutions diffuses : nitrate, phyto, baignade

2.3 – Pollutions ponctuelles : site minier, ERU, industriels

2.4 – Gestion quantitative : inondation, prélèvements, sécheresse

2.5 – Gouvernance : GEMAPI, contrat

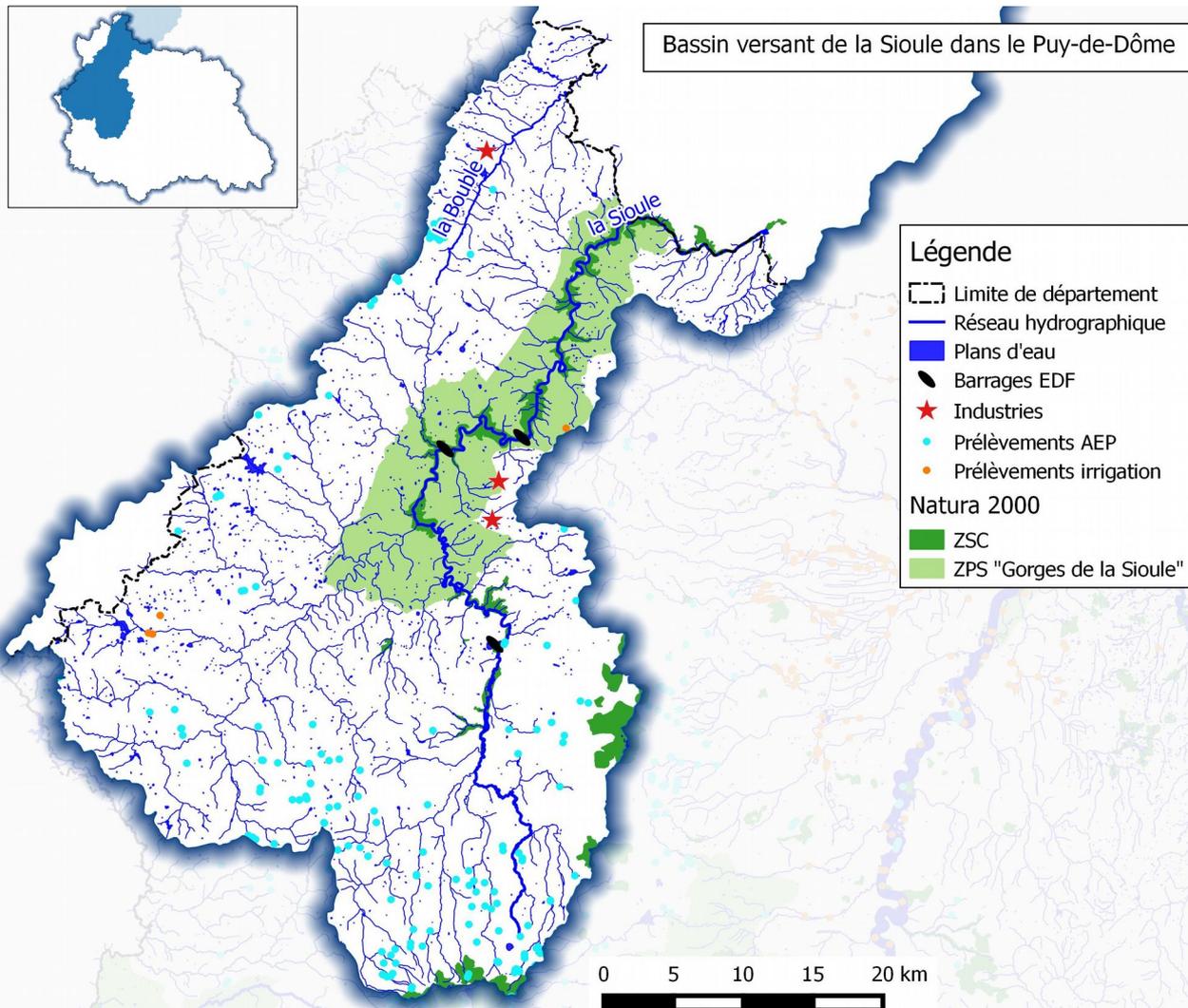
2.6 – Richesse faune-flore

- 3 départements (63-03-23)
- 160 communes dont 92 dans le Puy-de-Dôme
- 2 500 km² dont 1 625 dans le Puy-de-Dôme

- Territoire rural avec une activité agricole dominante, quelques industries, de la production hydroélectrique et du tourisme

- 1 SAGE (2014)
- 1 contrat territorial (2014-2019)

- Réseau Natura 2000 :
1 ZPS et 2 ZSC (+ 2 à la marge)



Amélioration de la continuité écologique sur la Bouble, affluent de la Sioule



Avant

Remplacement d'un passage à gué busé par un pont cadre surdimensionné semi enterré



Après

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Youx

Suivi d'opération : CT Sioule
(Vincent Jourdan)

Coût : 28 700 € environ

Subvention : 80 % AELB

Amélioration de la continuité écologique sur la Bouble, affluent de la Sioule



Avant

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Youx

Suivi d'opération : CT Sioule
(Vincent Jourdan)

Coût : 35 300 € environ

Subvention : 80 % AELB

Suppression d'un étang sur
affluent de la Bouble avec
reconstitution d'un lit

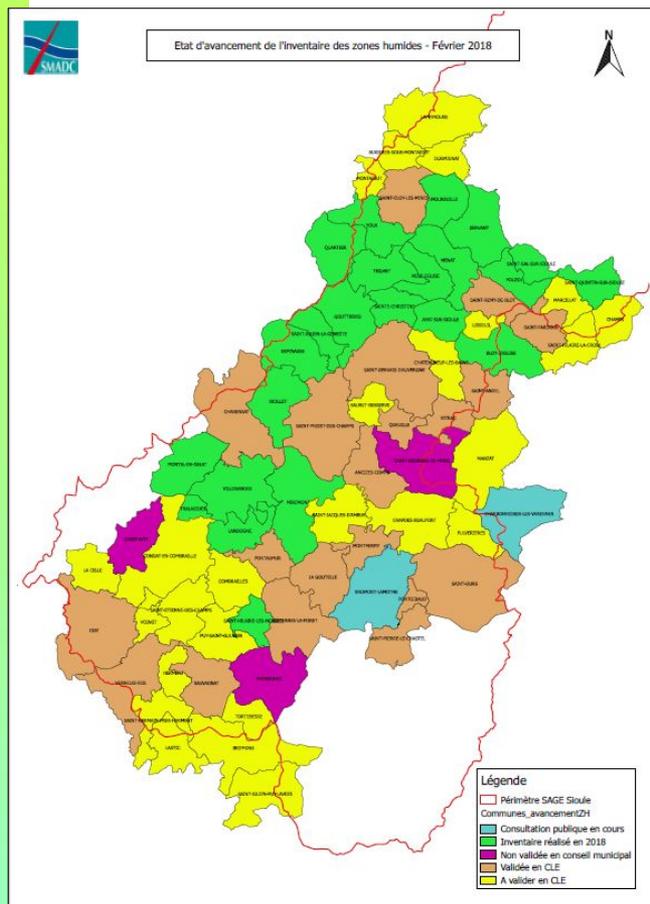


Après

2.1

Connaître les zones humides pour mieux les protéger

- Mission d'inventaire des zones humides, portée par le SMADC sur son territoire
- 2 animatrices chargées d'appliquer la méthodologie élaborée et validée par le SAGE : concertation et participation des élus et agriculteurs / inventaires terrain.
- 74 communes concernées.



Depuis 2015, 51 inventaires ont été réalisés, dont :

- 20 validés par la CLE
- 26 en attente de validation par la CLE
- 3 en attente de validation par le conseil municipal
- 2 en consultation publique

Les 23 restants seront réalisés en 2018

Prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLU de St-Eloy-les-Mines :

- aucune ZH inventoriée classée en zone U
- les ZH en zone agricole classées en zone A*, réduisant les possibilités de construction
- le règlement comporte des dispositions destinées à préserver les ZH.

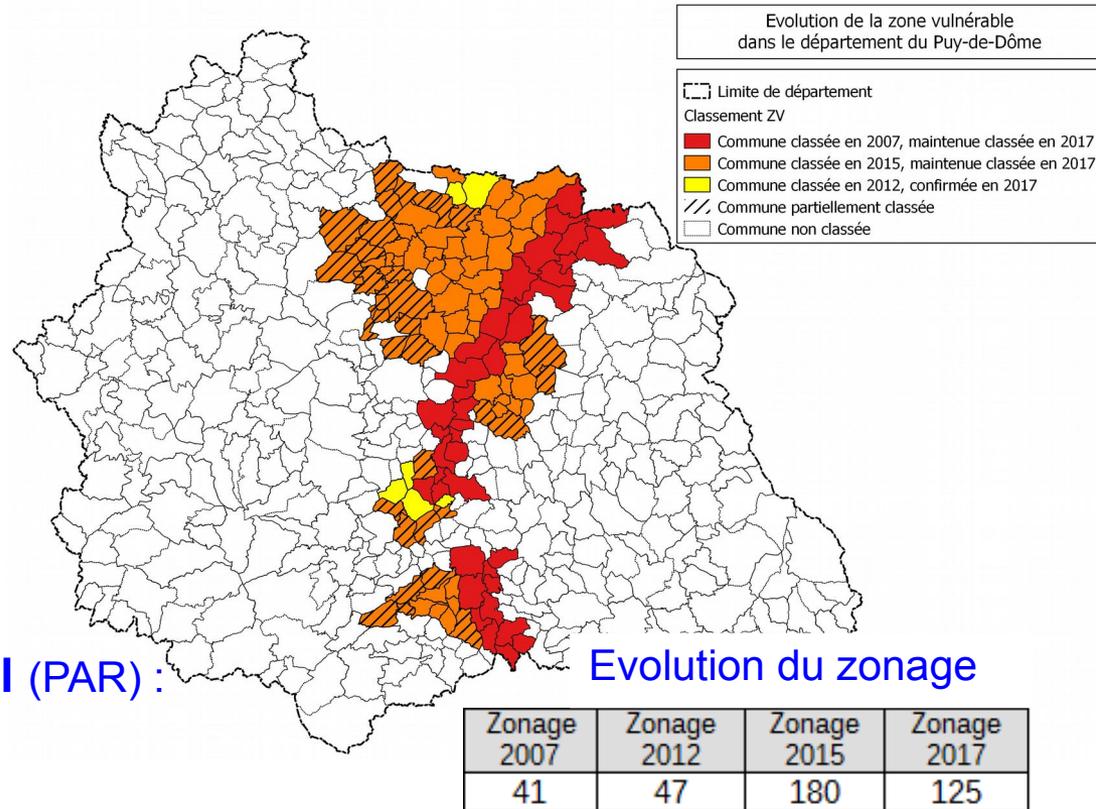
Lutter contre la pollution diffuse par les nitrates

Zones vulnérables :

- Arrêté de délimitation du 2/2/2017 : 125 communes classées dont 33 partiellement
- 16 contrôles conditionnalité (sur 31) en zone vulnérable dont 10 non conformes
- 10 contrôles police de l'eau/directive nitrates

Élaboration d'un **nouveau programme d'action régional (PAR) :**

- signature juillet 2018
- mise en œuvre 1^{er} septembre 2018



La principale évolution prévue concerne la mesure relative à « **la couverture des sols pendant l'interculture** » :

- dérogation totale pour un taux d'argile > **37 %** (au lieu de 27 % dans le 5^{ème} PAR)
- destruction précoce possible pour des 27% < taux d'argile < 37 % à partir du 1/10 sous réserve de 6 semaines d'implantation

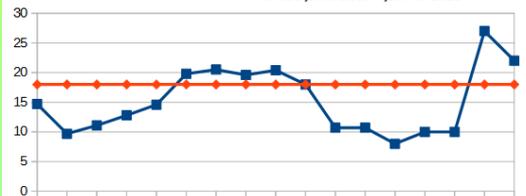
- 4 communes des BV du Cubes et du Braynant non classées en ZV, mais des teneurs en nitrates >18 mg/l en 2011.
- Stagiaire DDT en 2017 : suivi des concentrations en nitrates, identification des sources potentielles de pollution

Teneurs en nitrates sur le Cubes

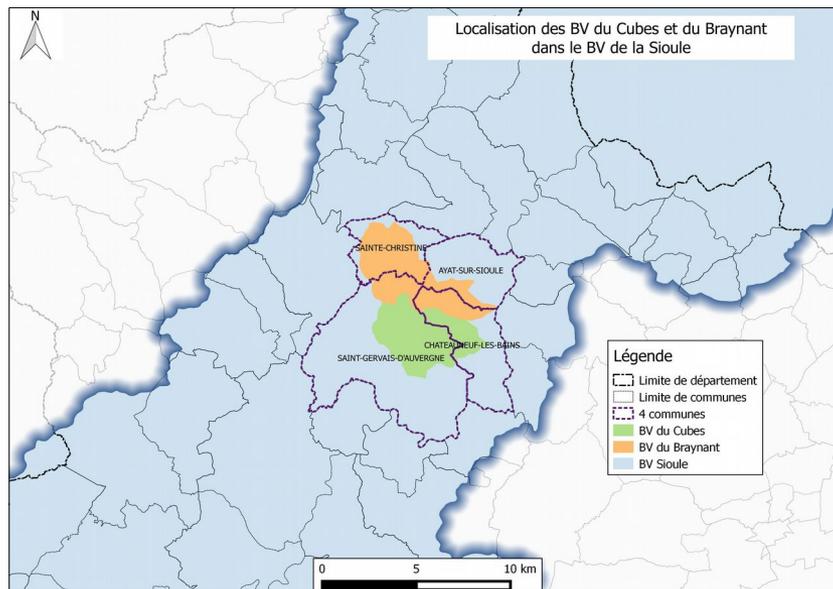
Période juin 2011 - décembre 2012



Période juillet 2016 - janvier 2018

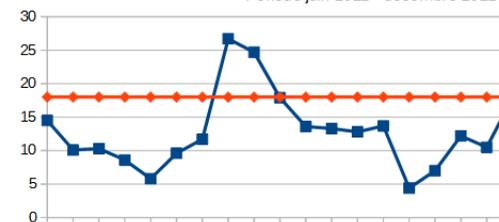


■ Résultat (mg (NO₃)/l)
◆ Seuil

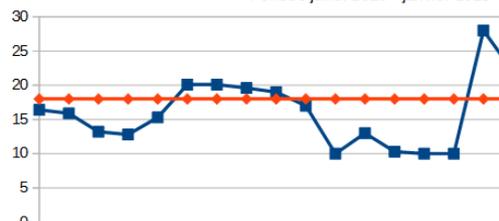


Teneurs en nitrates sur le Braynant

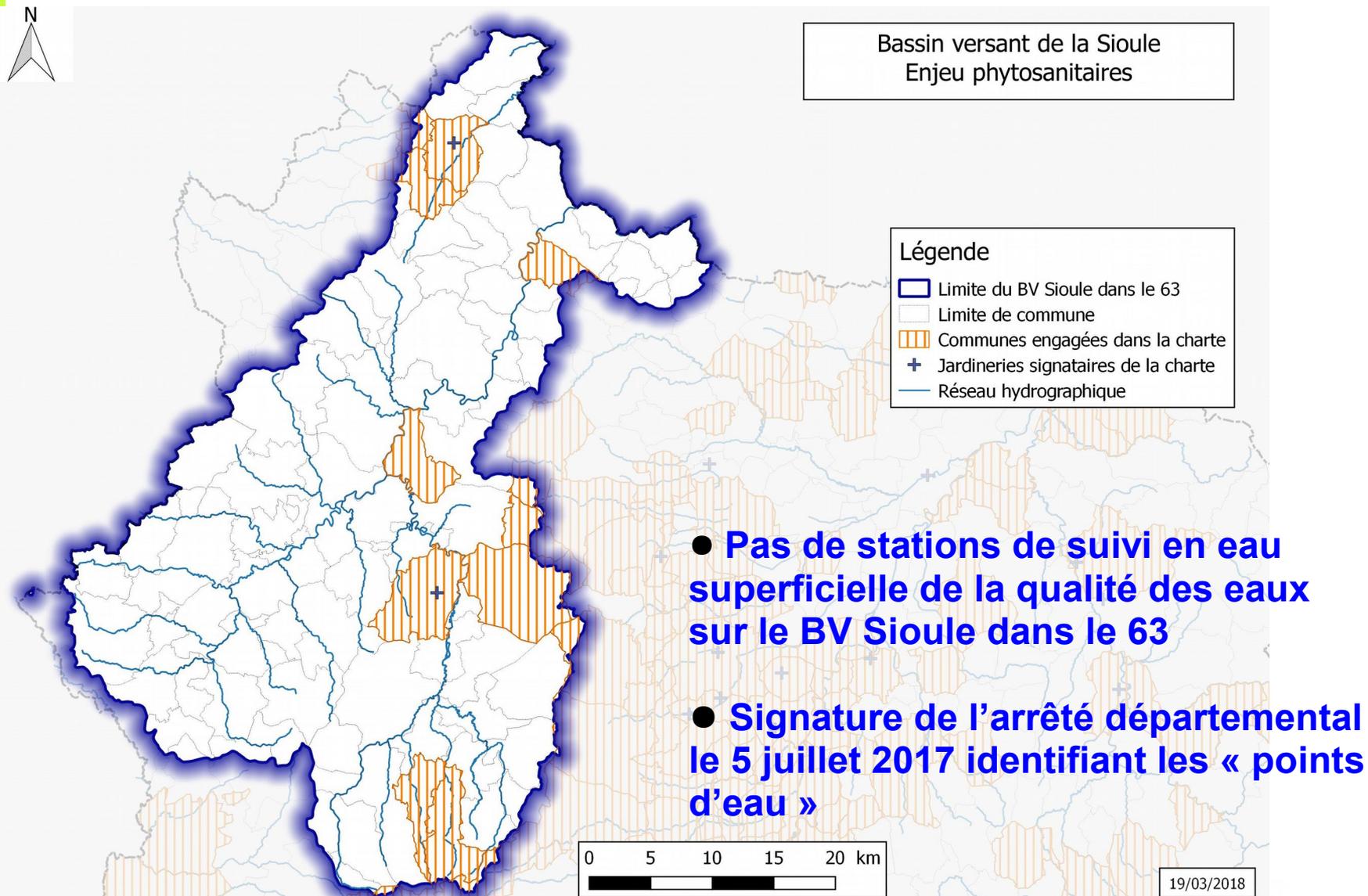
Période juin 2011 - décembre 2012



Période juillet 2016 - janvier 2018



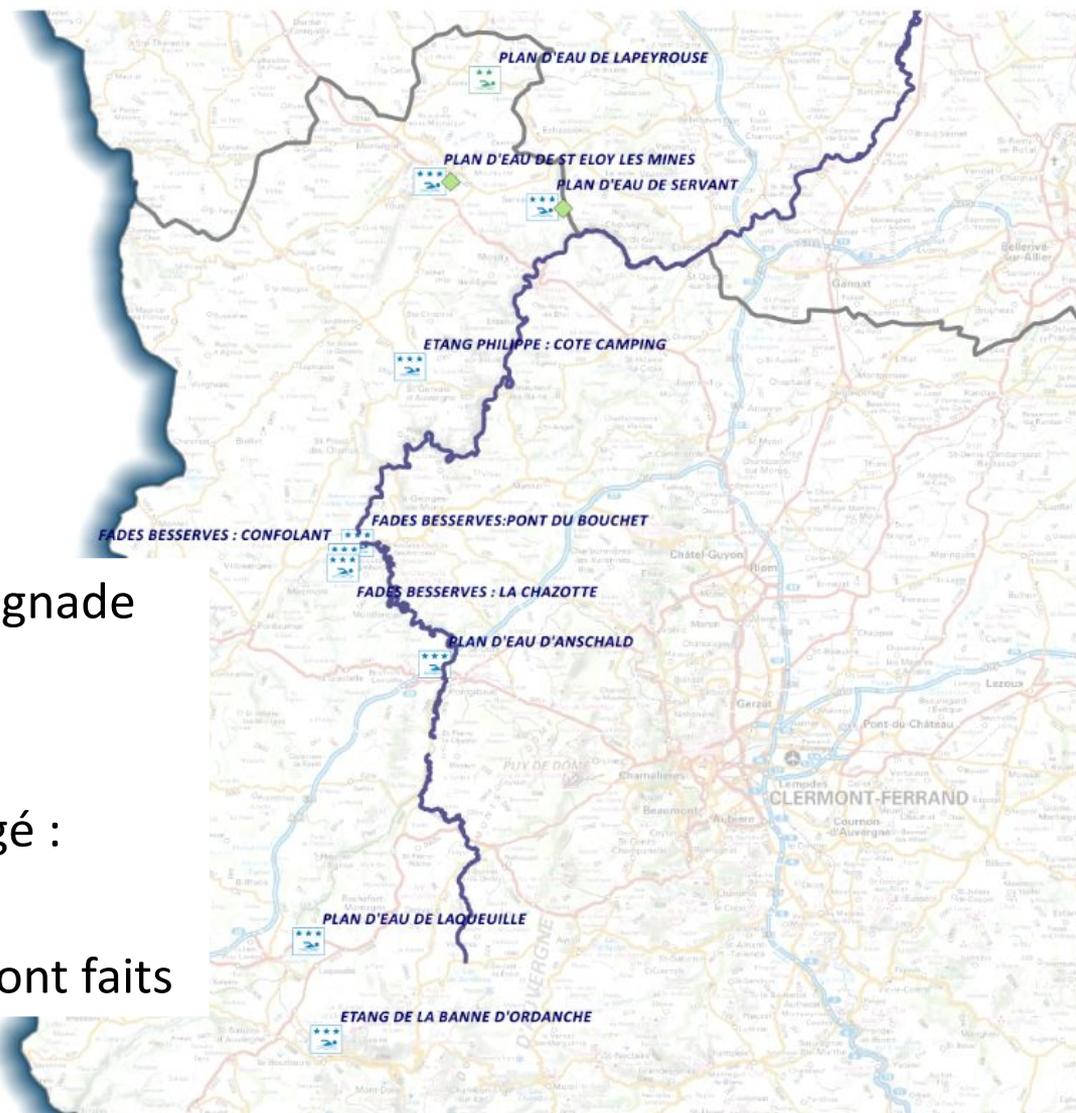
Suites données : action de la chambre d'agriculture inscrite à l'avenant au CT en 2017 : poursuite du suivi des concentrations, sensibilisation des agriculteurs vis-à-vis de leurs pratiques (gestion effluents et fertilisation, piétinement du bétail...), essais de CIPAN, diagnostics d'exploitations, analyses d'effluents d'élevage.



Qualité des eaux de baignades

Bilan 2017 : bassin versant de la Sioule

Auvergne Rhône Alpes



Profil de baignade

- 1 en cours : Anschald
- 1 non engagé : Laqueille
- Les autres sont faits

0 5 10 km

Classement des sites

- Green stars: Bon
- Blue stars: Excellent
- Red diamond: Fermeture ponctuelle sur la période 2014-2017 pour présence de cyanobactéries en quantité importante
- Blue line: Sioule
- Black outline: Départements

Réalisation : ARS Auvergne Rhône Alpes - statistiques et études
Sources : ARS DD63
Edition : 28/2/2018



Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : réhabiliter les anciens sites miniers

Sécurisation de la mine des Rosiers à Saint-Pierre-le-Chastel



➤Maître d'ouvrage :
DREAL AURA

➤Maître d'ouvrage
délégué et maître
d'œuvre : BRGM

➤Entreprise :
Forézienne

➤Coût du projet :
600 k€

➤Travaux de
recouvrement des
sables miniers
réalisés entre
septembre et
novembre 2017

➤Ensemencement
du site prévu au
printemps 2018

Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : mettre en conformité les agglomérations vis-à-vis de la directive ERU

Pré-contentieux européen ouvert en 2017 (à partir des données 2014) : **364** agglomérations d'assainissement de plus de 2000 EH (équivalent habitant) visées, dont **164** encore non conformes fin 2017

La procédure pourrait conduire à une saisine de la cour de justice européenne.

Dans le Puy-de-Dôme, 4 agglomérations dans les 364 cités.

- 2 régularisées depuis 2014 : Plauzat/La Sauvetat, Ennezat => suivi simple,
- 2 encore non conformes : Le Breuil/Couze, Saint-Rémy sur Durolle => suivi trimestriel auprès du Ministère, mise en demeure en cours

Les agglomérations non conformes au titre ERU peuvent bénéficier de financements prioritaires en 2018 par l'AELB (dernière année du Xe programme).

Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : limiter les rejets de substances prioritaires par les ICPE

Sur les ICPE du Puy-de-dôme

15 arrêtés de surveillance pérenne des substances dangereuses

5 arrêtés de surveillance pérenne avec plan d'actions (principalement zinc et nickel) pour

- *SAPEC 2,*
- *Michelin Cataroux,*
- *Sanofi,*
- *Aubert et Duval*
- *Constellium*

Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : limiter les rejets de substances prioritaires par les ICPE

Cas de l'aciérie Aubert et Duval des Ancizes (1500 employés) :

- plan d'actions concerne le nickel (arrêté préfectoral du 15 juillet 2013)
- rejet de l'ordre de 0,02 mg/l en nickel
- norme de rejet : 0,5 mg/l
- étude remise le 2 novembre 2017

=> identification des ateliers à l'origine des principaux flux de nickel (présence assez homogène dans toute l'usine)

=> nickel majoritairement présent sous forme dissoute (la lagune piégeant le nickel particulaire)

=> actions proposées :

- amélioration de la récupération des poussières qui ruissellent avec la pluie et sont récupérées par la lagune / nickel particulaire (fait) ;

- traitement à la source des rejets d'un atelier identifié comme contributeur principal (abattement attendu de l'ordre de 5%) / nickel dissous

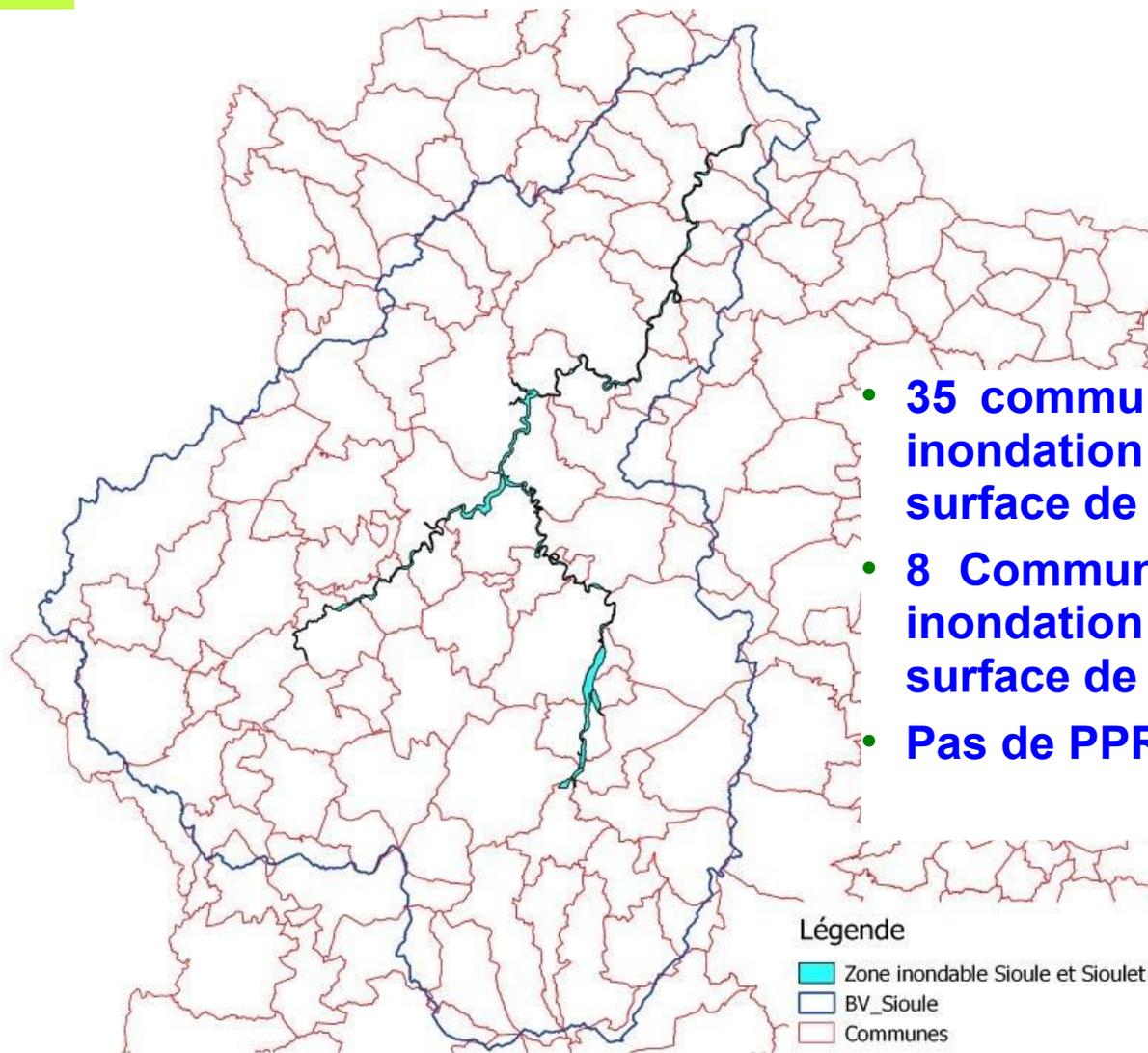
=> Curage de la lagune à envisager



Lagune de traitement des eaux avant rejet dans la Viouze avec, en arrière plan, une partie des ateliers de production

Gestion quantitative

Prévenir les risques d'inondation



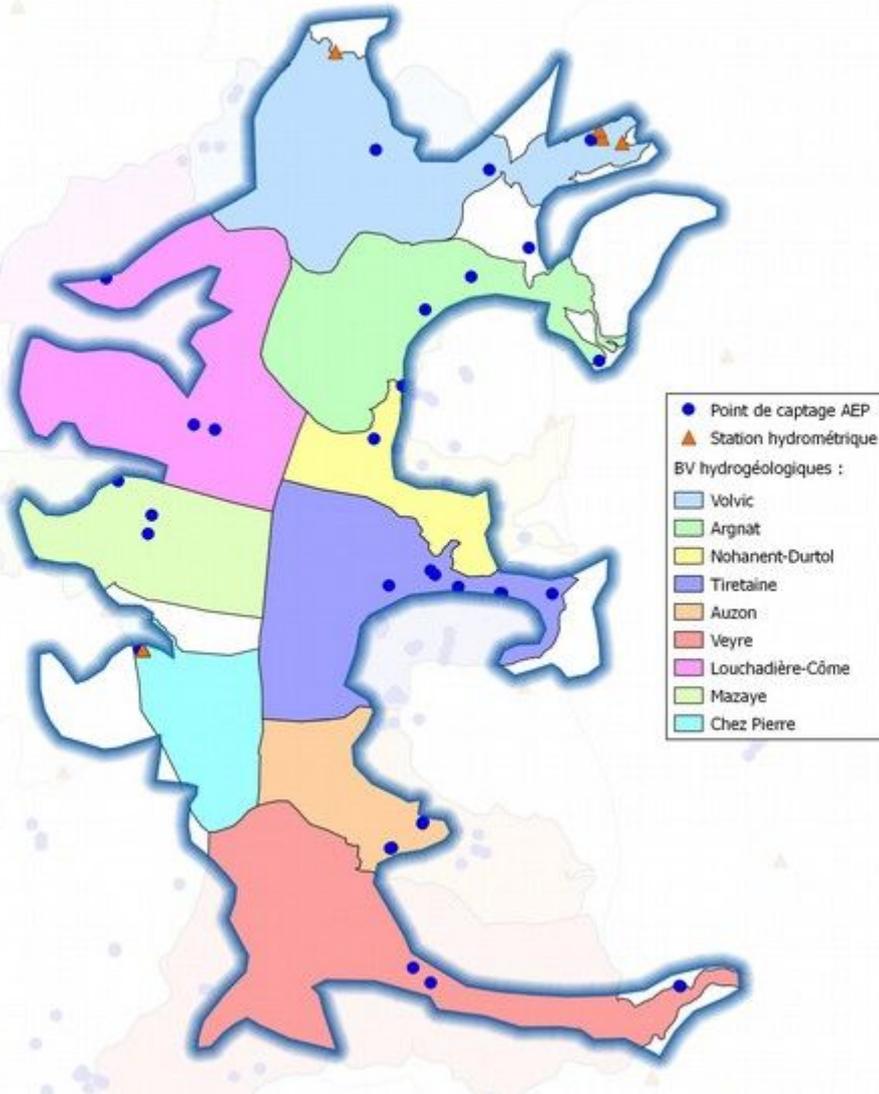
- 35 communes concernées par l'aléa inondation sur la Sioule pour une surface de 11,6 km².
- 8 Communes concernées par l'aléa inondation sur le Sioulet pour une surface de 3,2 km²
- Pas de PPRNPI

Légende

- Zone inondable Sioule et Sioulet
- BV_Sioule
- Communes

Gestion quantitative

La nappe de la chaîne des Puys à préserver



- **Classement de la chaîne des Puys en NAEP au SDAGE Loire-Bretagne**

En NAEP, hormis l'alimentation en eau potable, les prélèvements souterrains ne sont accordés qu'en substitution d'un prélèvement existant (exemple 2017 : « golf des volcans » à Orcines)

- **Lancement d'un projet de recherche, en 2018, porté par l'Université Clermont-Auvergne pour aboutir à un schéma de gestion des ressources de la NAEP**

- **Mesures de gestion de la ressource en période d'étiage :**

- 10 août 2017 : Réunion du comité de sécheresse
- AP du 10 août 2017 : vigilance sur département et alerte renforcée sur BV du Cher
- AP du 25 août 2017 : alerte sur BV Sioule et Dore et crise sur BV Cher
- Informations individuelles d'irrigants et demande d'arrêt des prélèvements sur les secteurs où le débit < débit réservé (BV Dore, Alagnon, Eau-Mère et Couze d'Ardes)



- **Impacts sur les usages et les milieux sur la Sioule :**

- Fermeture de plusieurs lieux de baignade à cause de proliférations de cyanobactéries (Servant, Fades-Besserve),
- Nombreux assecs et pollutions survenues au cours de la période estivale (mortalité piscicole dans l'étang de Ste-Christine).

1 SAGE

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
approuvé le 5 février 2014,
après 8 années d'élaboration.

Porté par l'Établissement Public
Territorial de bassin Loire.

1 CLE

(Commission locale de l'eau)
56 membres répartis en 3 collèges
(31 élus, 16 usagers, 9 État).

Réunions 2017 :

1 réunion de la CLE
5 réunions du bureau de la CLE
5 comités pilotage étude têtes de BV
1 forum des élus

1 contrat territorial

programme d'actions sur 5 ans
(2014-2019)

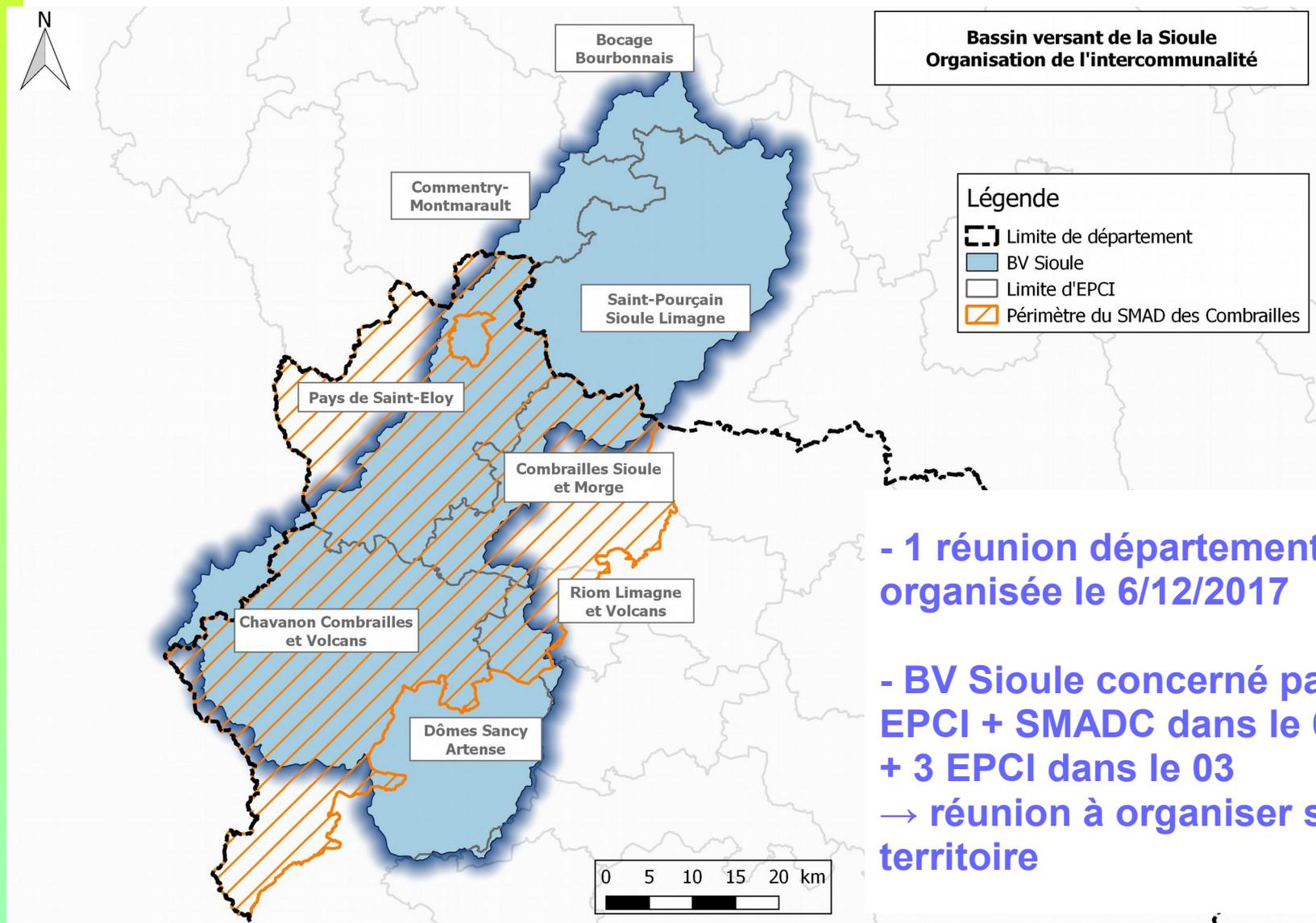
Porté par la C.C. Saint-Pourçain
Sioule Limagne (03).

Actions :

- Restauration des milieux aquatiques
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Animation, communication et suivis

En 2017, un **avenant** signé
(modification ou prolongation
d'actions existantes, intégration de
nouveaux maîtres d'ouvrage)

1 réunion annuelle

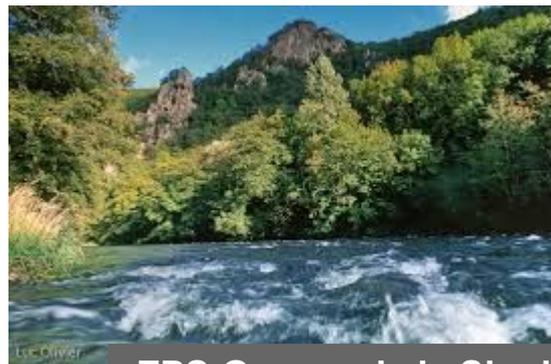


- 1 réunion départementale organisée le 6/12/2017

- BV Sioule concerné par 5 EPCI + SMADC dans le 63
+ 3 EPCI dans le 03
→ réunion à organiser sur ce territoire

Préserver la richesse faunistique et floristique

Les sites Natura 2000 de la Sioule



ZSC Gîtes de la Sioule

ZPS Gorges de la Sioule



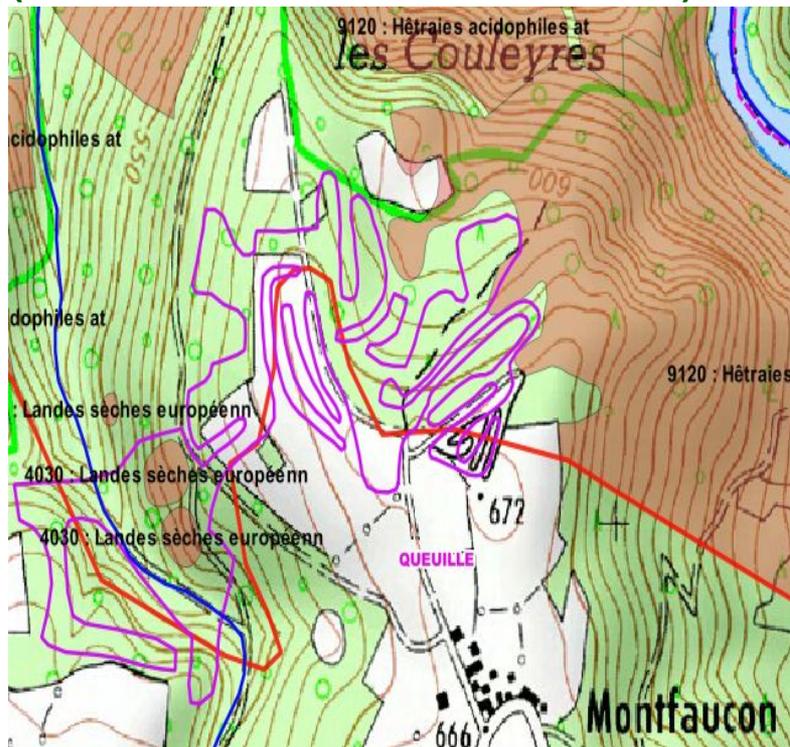
ZSC Gorges de la Sioule



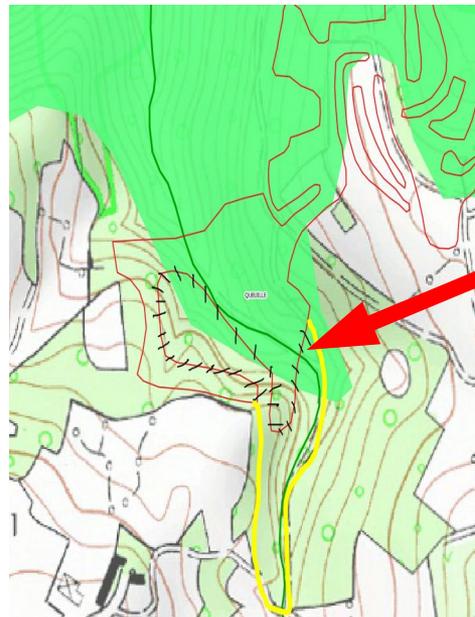
Préserver la richesse faunistique et floristique « Gorges de la Sioule » (ZPS et ZSC Natura 2000)

• Enduro Motocross Queuille

Modification du tracé 2017 : évitement de dégradation d'une hêtraie acidophile (habitat d'intérêt Communautaire)



Modification du tracé 2018 : Évitement d'une traversée de cours d'eau sensible par 300 enduristes

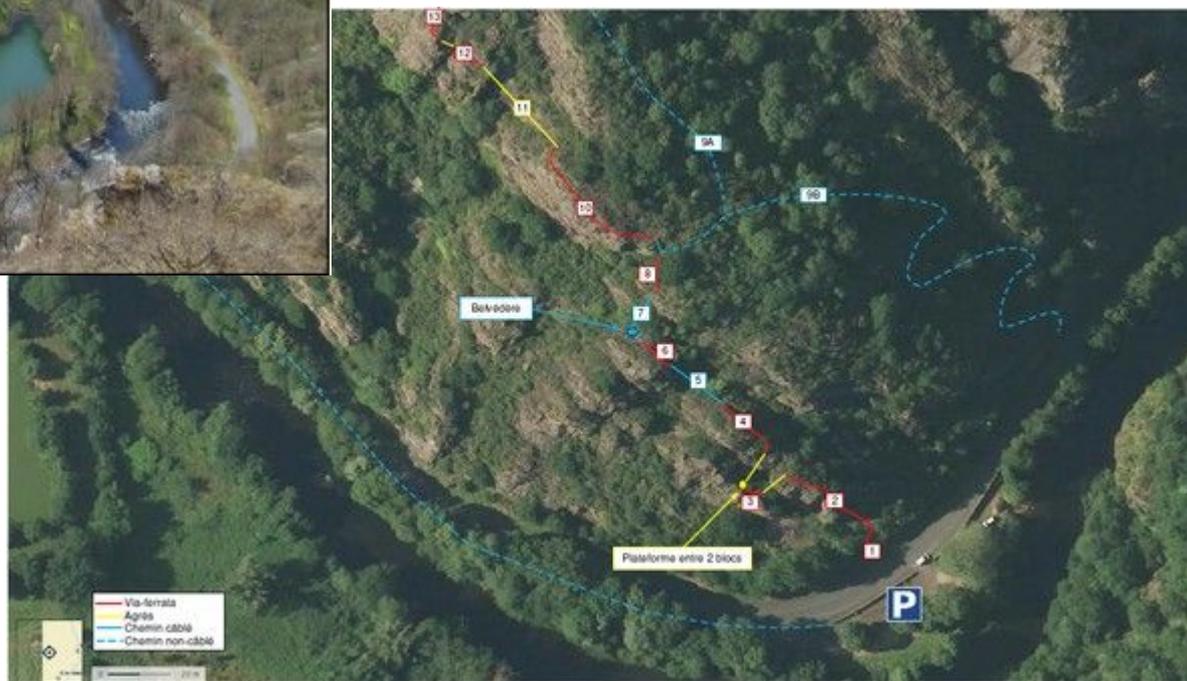


« Gorges de la Sioule » (ZPS et ZSC Natura 2000)

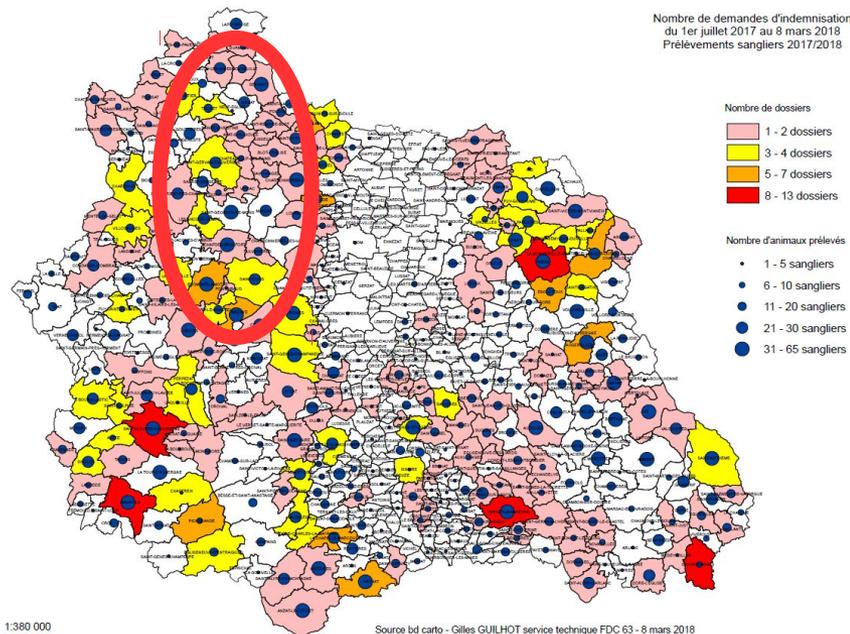
• Via Ferrata du Pont de Menat



EIN 2000 en cours

Propositions à faire pour éviter
fréquentation en période de nidification

- Des dégâts aux cultures agricoles principalement dus au sanglier



- Le cerf n'est pas implanté dans la vallée de la Sioule,
- Menat : procédure pour chasse sur autrui impliquant plusieurs sociétés de chasse : jugement en 2017, aujourd'hui en appel,
- Bromont Lamothe : division du territoire par création de 3 sociétés de chasse, dont deux sans plan de chasse sanglier (<150 ha).



Établissement public du ministère chargé du développement durable



La fin du 10ème programme des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Bilan global de l'année 2017 :

Département du Puy-de-Dôme			
Interventions des Agences de l'eau en 2017	Nb de dossiers aidés	Montant de travaux en M€	Montant d'aides en M€
A.E. Loire-Bretagne	414	53,1	28,3
A.E. Adour-Garonne	55	4,8	2,3
<i>Total</i>	469	57,9	30,6

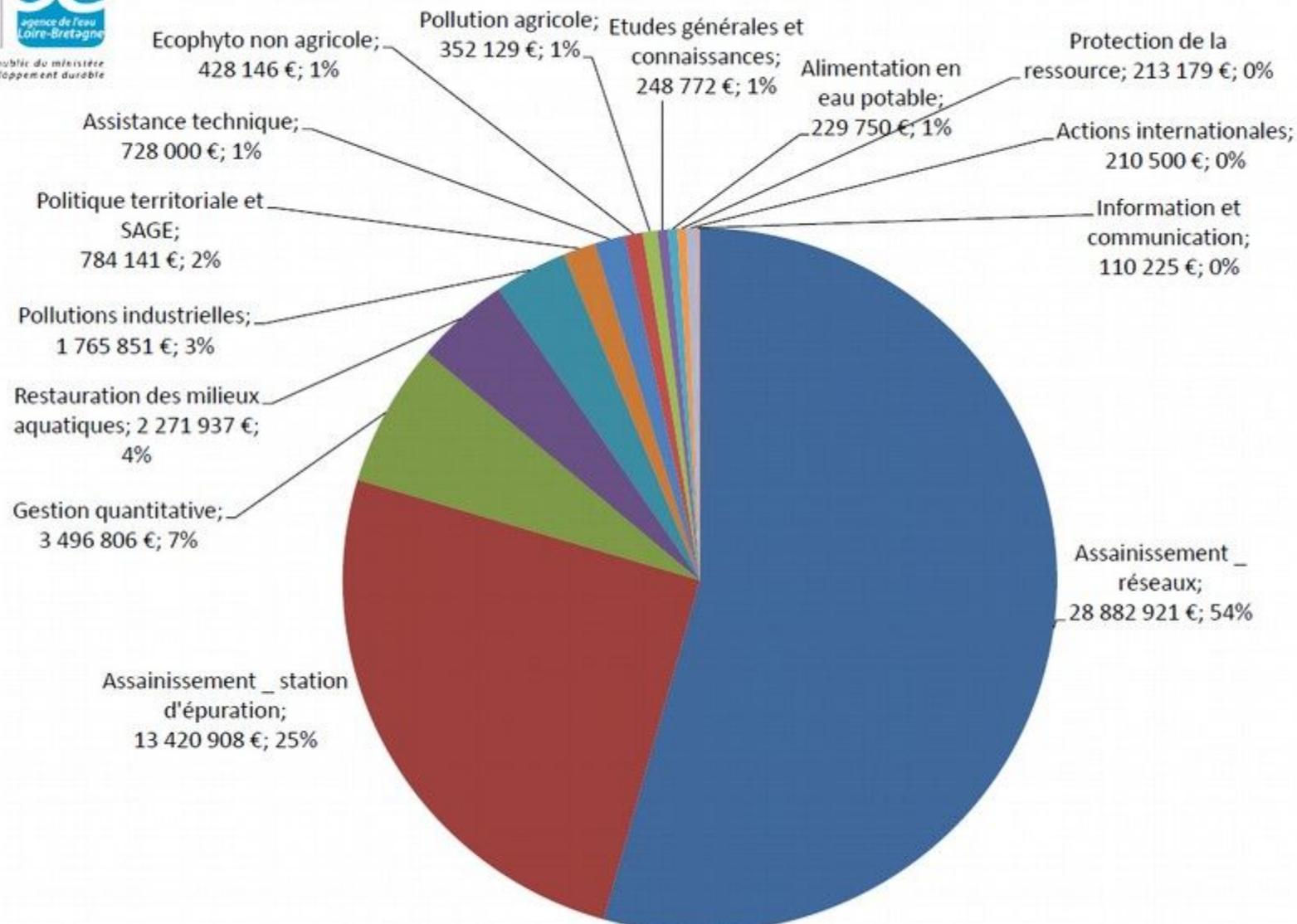
Perspectives pour 2018 :

- Gestion de fin de programme en situation de tension financière
- Mise en œuvre de dispositifs d'instruction et de sélection des dossiers prioritaires
- Examen en fin d'année des dossiers non prioritaires en fonction des ressources disponibles

Accompagner financièrement les projets locaux



Montant d'aide 2017 sur le Puy de Dôme





Établissement public du ministère
chargé du développement durable



COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Elaboration du 11eme programme d'intervention 2019 - 2024

Les grandes orientations nationales données aux CB et CA des agences :

- L'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau
- L'adaptation au changement climatique
- La lutte contre l'érosion de la biodiversité
- La prévention des impacts sur la santé
- La solidarité territoriale

Les principes d'élaboration retenus :

- Un programme plus sélectif, axé sur l'atteinte du bon état, avec une capacité d'intervention réduite par rapport au 10^e P
- Un programme plus solidaire envers les territoires ruraux
- Une politique territoriale réaffirmée au travers des contrats
- Un programme plus simple et plus lisible

Instruire les projets dans le respect de l'environnement

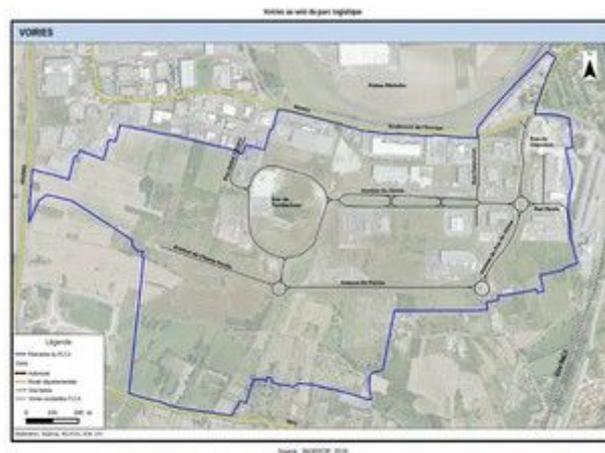
L'autorisation environnementale

- **Trois types de projets concernés par la nouvelle procédure :**
 - les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la législation sur l'eau
 - les installations classées (ICPE) relevant du régime de l'autorisation
 - les autres projets soumis à évaluation environnementale mais non soumis par ailleurs à un autre type d'autorisation
 - *Ex : piste forestière de plus de 3 km soumise au K par K et pour laquelle l'AE a demandé une évaluation environnementale*
- **L'autorisation environnementale embarque :**
 - l'autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ou sites classés
 - les dérogations « espèces protégées »
 - l'absence d'opposition au titre des sites Natura 2000
 - l'autorisation de défrichement
 -

■ Parc Logistique Clermont Auvergne (Gerzat)

AP du 19/10/17 au titre :

- loi sur l'eau : bassins
- dérogation à destruction d'espèces



■ Mise à 2x3 voies de l'autoroute A75

AP du 1/3/18 au titre :

- loi sur l'eau : bassins de rétention, compensation de zones humides
- dérogation à destruction d'espèces : mesures de compensation



4.1

Autorisation environnementale : exemples de dossiers 2017

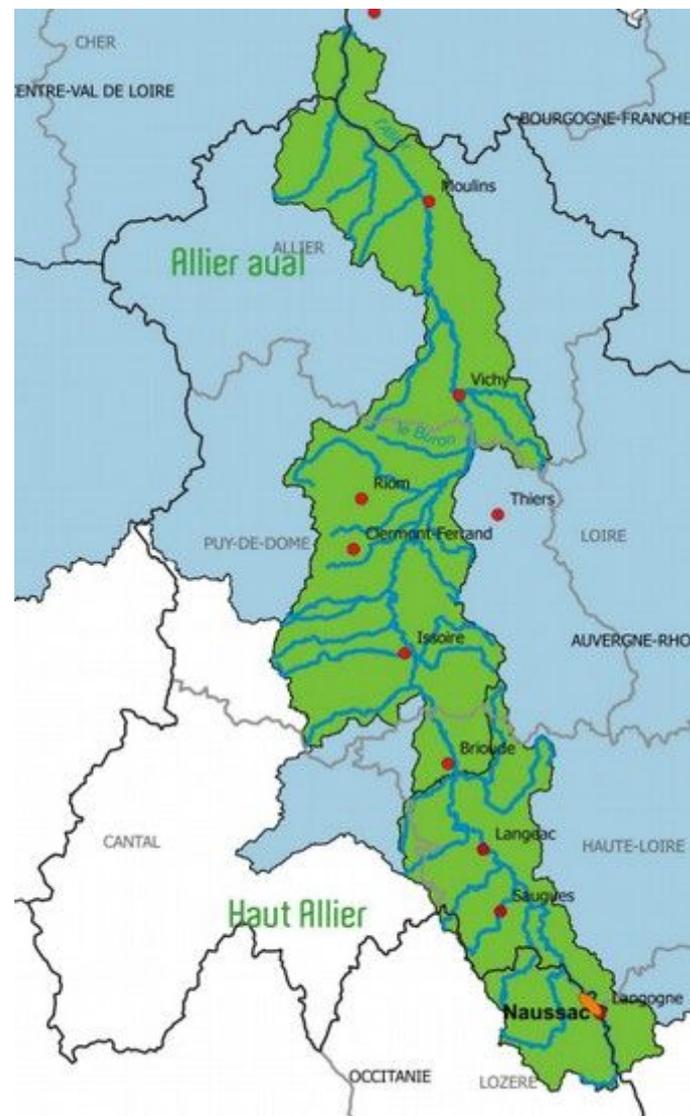
- **Autorisation unique expérimentale : un seul dossier éolien (EDF EN) sur la commune de Briffons : intègre les autorisations ICPE, urbanisme, défrichement, raccordement électrique :**
 - dépôt en décembre 2016, demande de compléments unique à partir des contributions des services (ARS, DDT, DREAL : SEHN SMAP et SPRICAE, ...)
 - Dépôt compléments décembre 2017
 - Avis AE délibéré MRAE du 19/02/2018
 - Suspension de la procédure demandée par EDF EN à cause attente décret Autorité environnementale
 - Enjeux principaux : faune volante, eau (AEP) et paysage (cumul avec 5 parcs en projet ou construits)
- **Dossiers autorisation environnementale :**
 - Constellium Issoire : digue
 - Carrière Coudert à Aurières : ICPE + défrichement + dérogation espèce protégée (Hibou Grand Duc) : avis AE en cours et attente de l'avis CNPN ; interaction avec candidature UNESCO Chaîne des Puys Faille de Limagne
 - Carrière SOPOULE à Saint-Jean les Ollières : ICPE, avis AE en cours
- **Dossiers nécessitant une bonne coordination des services et de la réactivité pour émettre des avis dans les délais réglementaires**

Instruire les demandes de nouveaux prélèvements en prenant en compte le SDAGE

Contexte réglementaire :

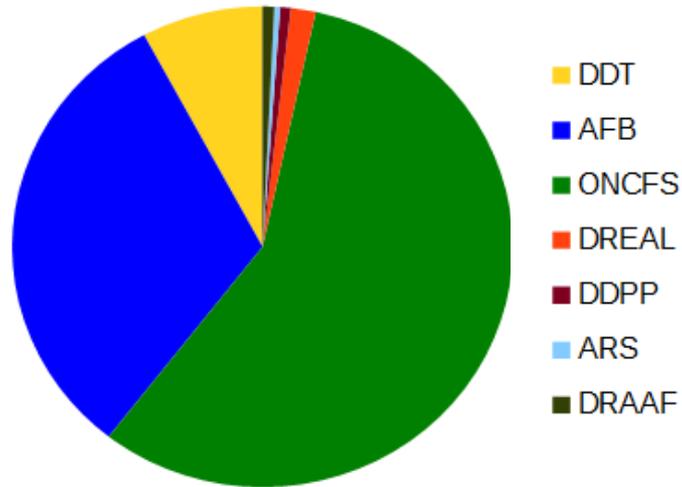
Disposition 7B5 du SDAGE Loire Bretagne, concernant les axes réalimentés par soutien d'étiage :
 " [...] Une augmentation des prélèvements à l'étiage, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable ou à la sécurité civile, n'est envisageable que si les études ou simulations relatives à la connaissance du fonctionnement (soutien et remplissage) des ouvrages montrent le maintien de la possibilité pour ceux-ci de respecter au moins 9 années sur 10 les objectifs qui leur sont assignés. [...]

- **Réalisation d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) par les SAGE Haut-Allier et Allier-aval :**
 - Sur tout le BV Allier
 - Pour une durée de 36 mois (fin 2021)
 - Elle vise à déterminer les volumes prélevables pour une meilleure répartition de la ressource par usage et par secteur
 - Aboutira à l'élaboration d'un plan de gestion



- **un plan de contrôle eau et nature qui fixe les objectifs et définit un pilote par action, suivi par un sous-groupe MISEN**
- **un protocole d'accord Etat-Parquet-AFB-ONCFS pour coordonner les suites administratives et pénales, actualisé en 2015 : signé le 28 août 2015**

2664 journées de contrôle en 2017, soit un équivalent de 13 ETP

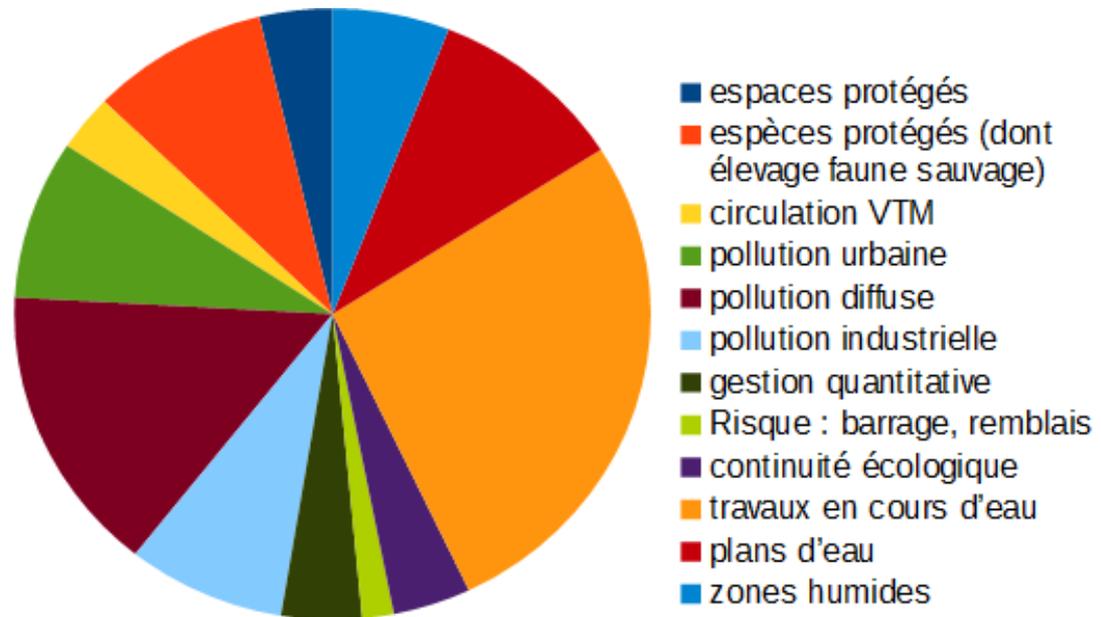


808 contrôles d'installations, travaux ou activités hors opérations de surveillance ou territoriale

193 non-conformités administratives

91 procédures pénales

(pour 131 infractions relevées)



Police administrative

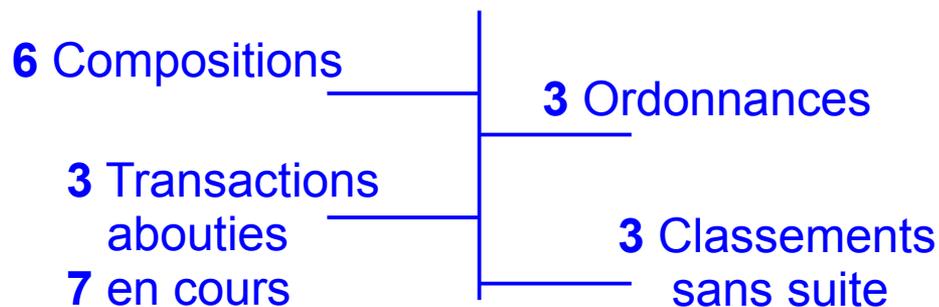
- **16** rapports de manquement administratif
- **12** arrêtés de mise en demeure
- **11** régularisations faites
- **0** sanctions administratives (consignation de fonds, et fermeture)

Police judiciaire

dressés en 2017 (par DDT-AFB-ONCFS)

- **84** PV complets
- **21** PV simplifiés
- **21** Timbres amendes

Suites pénales données en 2017 sur PV complets



29 *Fiches navettes en attente retour parquet*
7 *Jugements en attente copie jugement*

Opération groupée de contrôle sur la Chaîne des Puys

- une journée commune, dimanche 25 juin 2017
- plusieurs services de l'État et partenaires mobilisés : gardes nature du PNRVA, policiers municipaux (Orcines, Volvic), gendarmes, gardes forestier ONF, agents de l'ONCFS, de l'AFB et de la DDT
- action de sensibilisation et communication



Chiens non tenus en laisse



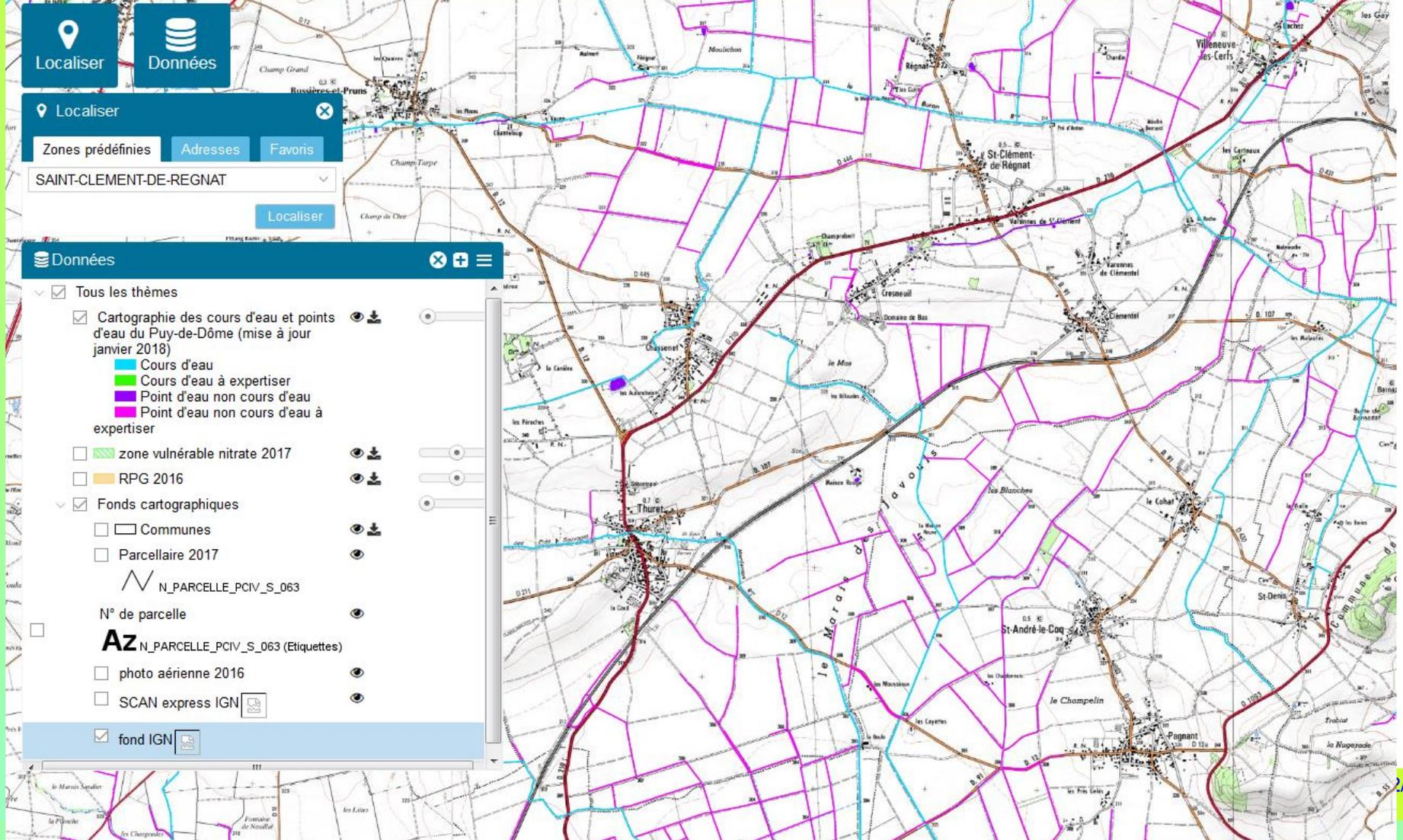
Sensibilisation de cyclistes sur le point d'emprunter le chemin des muletiers interdit aux VTT

Réunions en salle ou sur le terrain, sites internet, dépliants, guides




Cartographie des cours d'eau et des points d'eau mise en ligne sur le site internet de la DDT le 25 janvier 2018

Cartographie des cours d'eau et points d'eau non cours d'eau du Puy-de-Dôme



Merci pour votre attention

Quelques actions réalisées en 2017

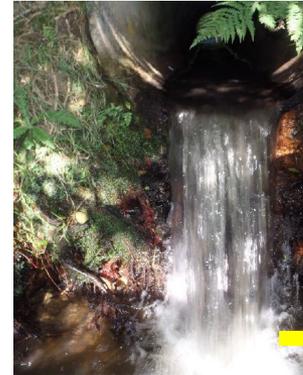


Rétablissement de la continuité écologique et déplacement du lit de l'Artière (photos DDT)



Mise en place d'un abreuvoir sur la Clidane (photos CC Chavanon Combrailles et Volcans)

Rétablissement de la continuité écologique sur le ruisseau des Cornes (photos CC Chavanon Combrailles et Volcans)



Journée d'échanges sur la réduction de l'utilisation des pesticides
CT Veyre, Auzon, Charlet (photos SMVVA)